

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina
SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,
Dominique VASSEUR, absents excusés,
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

**Objet : Emission d'un mandat administratif pour le remboursement de repas
cantine**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une famille bénéficiait d'avoirs
d'un montant cumulé de 53,20 € pour des repas de cantine.

Que suite à un changement d'établissement de l'élève en septembre 2023 (entrée au
collège), ces avoirs ne peuvent plus être utilisés.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil
Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat administratif d'un montant
de 53,20 € pour le remboursement de l'avoir non utilisé.

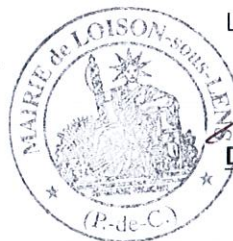
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23
AR : 062-216205237-20231219-del.191223-257-28

Affiché le 21/12/23
Certifié exécutoire le 21/12/23
Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire,


Daniel KRUSZKA